

Crystal Clear



Ce numéro de Crystal Clear marque le lancement de la seconde phase du BPD – rebaptisé Building Partnerships for Development in Water and Sanitation. Parmi les nouveautés, vous trouverez désormais dans chaque édition des articles écrits par divers intervenants et une rubrique « Zoom sur le BPD » dédiée à son fonctionnement, à ses membres et aux activités proposées.

Depuis le dernier numéro de Crystal Clear paru en mai 2002, le BPD a poursuivi son développement. Il possède à présent un statut d'association à but non lucratif. Cette édition est donc tout naturellement consacrée aux changements survenus et à l'impact que pourrait avoir pour vous l'élargissement de la mission du BPD en termes d'adhésion, de soutien aux projets, etc. Les activités du BPD au cours du Sommet mondial pour le Développement durable et du 3^{ème} Forum mondial de l'Eau sont également au sommaire ainsi qu'une synthèse de l'atelier de réflexion qui a réuni les conseillers et chargés de mission impliqués dans les réformes des systèmes d'eau et d'assainissement.

Comme vous le savez probablement, les Nations unies ont récemment reconnu l'accès à l'eau comme un Droit de l'Homme, ce qui pourrait constituer une avancée majeure pour ce secteur. Jon Lane, le nouveau président du BPD, en discute les implications pratiques.

Building Partnerships for Development in Water and Sanitation Numéro 7 – mars 2003

Nous vous souhaitons donc la bienvenue dans cette seconde phase du BPD et nous espérons développer une collaboration de plus en plus étroite avec vous dans les mois et années à venir. En attendant, bonne lecture. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les modalités d'adhésion au BPD.

BPD Phase II – l'accélération 2	
Les nouvelles missions du BPD	3
Un forum pour favoriser le dialogue	3
Développer les capacités	3
Devenir membre du BPD	4
Appui aux projets	4
Actions de recherche	5
Le droit à l'eau et à l'assainissement	6

Coordonnées du BPD

**BPD Water and Sanitation
Prince Consort House
27-29 Albert Embankment
London SE1 7UB
Royaume-Uni**

Téléphone : + 44 (0) 20 7793 4557

Télécopie : + 44 (0) 20 7582 0962

Email : info@bpd-waterandsanitation.org

Internet : www.bpd-waterandsanitation.org

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos questions et commentaires.

Agenda

3^{ème} Forum mondial de l'Eau de Kyoto au Japon, mars 2003

Le 3^{ème} Forum mondial de l'Eau représente une occasion unique de capitaliser sur l'intérêt généré par le Sommet mondial pour le Développement durable de Johannesburg. Parmi les nombreux thèmes et organismes désireux de se faire entendre, le message du BPD devrait se positionner au cœur même des débats grâce à la diversité de ses membres et à la spécificité de sa mission – l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Le BPD animera trois sessions et, par le biais de son Secrétariat, de son Conseil d'administration et de ses membres, participera à bien d'autres. Dans le cadre de la thématique Eau et Gouvernance, la première intervention aura pour sujet « Pour des partenariats efficaces : Leçons tirées des partenariats multi-sectoriels dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ». Basée sur une véritable expérimentation, cette intervention vise à dissiper certaines idées reçues sur les partenariats. Elle sera construite autour d'un cadre d'analyse qui place les partenariats au cœur d'une matrice opposant d'une part innovation et transparence, et d'autre part réformes globales et programmes ciblés.

BPD Phase II – l'accélération

Le BPD a identifié depuis quelques années les mécanismes les mieux adaptés pour tirer profit de partenariats entre le secteur privé, le secteur public et la société civile afin de favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées. Cette approche requiert à l'évidence des compétences spécifiques ainsi qu'un soutien dès la mise en place et tout au long du projet, soutien qui se révèle souvent critique. Le BPD et ses partenaires ont contribué à démontrer que les partenariats multi-sectoriels peuvent faciliter l'adoption de solutions innovantes, la transparence, le dialogue et le développement des compétences, à différents niveaux, afin de renforcer la pertinence et l'efficacité des actions entreprises. En se basant sur l'expérience pratique tirée de huit projets-pilotes, le BPD avance des propositions crédibles, testées sur le terrain. Cette expérience a permis en outre de dissiper certaines idées reçues autour du concept de partenariat et de développer des outils et mécanismes afin d'assurer leur succès. C'est en appliquant plus largement ces pratiques que le BPD et ses partenaires seront en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement spécifiques au domaine de l'eau et de l'assainissement fixés pour le 3^{ème} millénaire.

Ce constat est à l'origine de la seconde phase du BPD et des quatre composantes qui l'anime : il s'agit en effet de traduire les acquis des recherches menées en une action plus concrète sur le terrain, notamment la

mise en place de nouveaux projets, le développement des capacités et la transposition des approches innovantes.

Au-delà de ses orientations, c'est la structure même du BPD qui a évolué. Conçu à l'origine comme une initiative informelle, il possède aujourd'hui un



Photo: Inauguration officielle de la seconde phase du BPD en septembre 2002 lors du Sommet mondial pour le Développement durable, en présence de Jamal Saghier de la Banque mondiale, de Ravi Narayanan de WaterAid et de Douglas Smith de Thames Water Africa.

statut associatif, avec un conseil d'administration représentatif des trois secteurs. Ce nouveau statut présente donc de nouvelles opportunités de travailler avec le BPD. Ouverte aux personnes physiques comme aux organisations, l'adhésion permet en effet aux membres de participer à la gestion de l'association, de bénéficier de son soutien et de l'aide à la mise en place de nouveaux projets, de contribuer plus aisément aux actions de recherche et de participer à des modules de formation thématiques.

Les nouvelles missions du BPD

L'action du BPD sera désormais orientée selon les quatre axes suivants :

1. Réunir les acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et les bailleurs de fonds afin d'améliorer le dialogue autour des services destinés aux communautés défavorisées ;
2. Développer la capacité d'intervention et de soutien de certains acteurs à la mise en œuvre de projets de partenariat au niveau local ;
3. Soutenir les projets de partenariat, nouveaux ou existants, destinés à favoriser l'accès aux services de l'eau des populations défavorisées ; et
4. Poursuivre les recherches sur les thèmes de l'eau et de l'assainissement, des partenariats et de la pauvreté.

La mise en œuvre de ces orientations s'effectuera de la façon suivante :

Un Forum pour favoriser le dialogue

Axé sur la coopération entre des acteurs issus de secteurs différents (et parfois distants), le BPD occupe une position privilégiée. Il s'appuiera de façon plus large encore sur cette spécificité dans les mois à venir afin de nourrir les débats et de faciliter le dialogue sur les thèmes relevant de l'eau, de l'assainissement et des partenariats. Il saisira toutes les opportunités qui se présentent via son conseil d'administration, l'organisation de débats et conférences, le développement de son site Internet ou en invitant divers intervenants à s'exprimer dans Crystal Clear. Vous aurez ainsi l'occasion de participer plus directement à l'action du BPD.

Développer les capacités

Si le nombre d'organisations impliquées dans des « partenariats » ne cesse de croître partout dans le monde, et ce quel que soit leur domaine d'intervention, en revanche les personnels confrontés à la réalité de ces accords ont souvent bien du mal à en saisir les implications concrètes. On demande par exemple fréquemment aux ONG de combler les lacunes en matière d'identification des besoins des plus pauvres, de servir de relais à la participation de la société civile ou d'apporter les compétences qui font défaut aux autres acteurs du projet. Pourtant, elles sont souvent mal à l'aise à l'idée de formaliser des accords de partenariat avec des instances publiques ou privées. Elles redoutent des motivations cachées et ne savent pas toujours comment garantir la transparence du projet. Les partenaires issus du secteur public et du secteur privé doivent également surmonter leurs propres difficultés tandis que les bailleurs, qui encouragent souvent ces initiatives, ont du mal à appréhender leur rôle de partenaire avec les autres organisations. L'un des principaux objectifs du BPD sera donc d'aider les acteurs des projets à résoudre certains problèmes épineux relatifs à la mise en œuvre de partenariats.

Deux ateliers de réflexion illustreront ce thème à l'occasion du Forum mondial de l'Eau à Kyoto. Ils réuniront d'une part les participants issus des ONG et d'autre part des représentants du secteur public pour débattre du rôle potentiel des partenariats dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement destinés aux quartiers défavorisés. Seront abordés les différentes formes de partenariat et les éléments de base nécessaires à leur formation. Cette intervention

Agenda (suite)

Deux autres interventions, l'une destinée aux ONG, l'autre au secteur public, auront également lieu sur le thème du développement des capacités. Elles seront basées sur des exemples tirés de l'expérience issus des acteurs des mêmes secteurs impliqués dans les huit projets-pilotes de la première phase du BPD. [Lire l'article consacré plus loin à ce sujet].

Le BPD a créé une page [en version anglaise uniquement] consacrée au Forum sur son site Internet afin d'informer tout ceux qui s'y intéressent et d'accompagner ses activités lors de ce rendez-vous. Elle contient des liens avec d'autres initiatives et débats autour des thèmes abordés lors du Forum, présente les interventions du BPD et vient compléter le portail anglophone créé avec succès à l'occasion du Sommet mondial pour le Développement durable de Johannesburg, un portail qui contient désormais des informations sur l'après Sommet.

www.bpd-waterandsanitation.org/english/kyotoportal.asp

Actualité du BPD

Atelier de réflexion destiné aux conseillers et chargés de mission impliqués dans les réformes et partenariats – janvier 2003

Dans les pays en développement, les réformes du secteur de l'eau et de l'assainissement s'orientent de plus en plus en direction des populations défavorisées depuis quelques années. L'élaboration de telles réformes est souvent confiée à des conseillers chargés d'assister les gouvernements. Leur tâche, complexe s'il en est, est devenue plus ardue encore à cause de la frilosité des investisseurs, des interrogations sur les véritables initiateurs des réformes, et d'une remise en cause de plus en plus ouverte de leur pertinence.

Le BPD a organisé en janvier dernier un atelier de réflexion afin d'identifier ces problèmes et de proposer des solutions permettant de mieux orienter les réformes en direction des plus pauvres. Plus de 20 conseillers se sont réunis pour comprendre les facteurs à l'origine de cette évolution (quel acteur joue quel rôle dans quel contexte) et de synthétiser les acquis des récentes tentatives pour introduire des réformes plus aptes à répondre aux besoins des plus démunis. Les participants se sont également interrogés sur la contribution potentielle des autres acteurs à ce débat, sur le rôle tenu par les conseillers eux-mêmes dans le processus et sur l'impact que cela peut avoir sur leurs clients publics, les bailleurs de fonds, les opérateurs privés ou les communautés bénéficiaires.

Le compte-rendu de l'atelier vient d'être publié en anglais et sera bientôt disponible sur le site Internet du BPD. Il présente les conclusions et principaux acquis de cette rencontre.

permettra également de dissiper certaines idées reçues et d'analyser de façon systématique les coûts et bénéfices potentiels d'entrer en partenariat. Le format de cet atelier est le prolongement direct d'un exercice similaire organisé avec succès à l'occasion du Sommet de Johannesburg.

Devenir membre du BPD

Fin mars 2003, le BPD deviendra une association à but non lucratif dont l'adhésion sera ouverte à de nouveaux membres. Nous vous invitons donc à rejoindre les représentants du secteur public, des bailleurs de fonds et organisations internationales, des entreprises privées, du monde universitaire et les particuliers qui en font déjà partie. L'adhésion comporte un certain nombre d'avantages, dont le soutien à la mise en place de partenariats, la participation aux actions de recherche, l'accès aux formations et débats thématiques. Les membres participent activement à l'orientation du BPD et bénéficient d'un accès privilégié aux recherches publiées par le BPD et ses membres. Ils ont également la possibilité, s'ils le souhaitent, de relire et de commenter les versions provisoires des rapports et autres publications. Enfin, l'appartenance au réseau BPD leur donne accès à de nombreux intervenants et décideurs issus des autres secteurs.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site www.bpd-waterandsanitation.org

Appui aux projets

Dans le cadre de sa mission, le BPD est en mesure de travailler en étroite collaboration avec des partenariats constitués pour fournir des services d'eau et d'assainissement. De nouveaux projets rejoindront prochainement les huit projets-pilotes

implantés en Afrique du Sud, en Argentine, en Bolivie, en Colombie, en Haïti, en Indonésie et au Sénégal avec lesquels nous avons travaillé depuis quatre ans.

Les organisations qui participent déjà à un partenariat innovant dans le but d'aider les populations défavorisées, ou qui envisagent d'en former un, peuvent désormais faire appel au soutien du Secrétariat du BPD ou à ses membres pour diverses prestations : étude de faisabilité pour l'éventuelle création d'un partenariat, mise en place de nouveaux accords de partenariat, analyse des résultats et perspectives de développement de la structure existante, etc.

Au KwaZulu-Natal, en Afrique du Sud, les acteurs du projet ont ainsi demandé au BPD d'organiser un atelier de réflexion afin d'analyser l'évolution du partenariat (dont l'objectif était de réunir différentes parties prenantes dans le but de mettre en place des solutions innovantes pour desservir les quartiers périurbains défavorisés). Le BPD a permis aux partenaires de mieux appréhender le contexte qui les avaient réunis, les succès rencontrés – à commencer par la mise en place du partenariat –, et les changements nécessaires pour tenir compte de l'évolution de la situation. Lors d'une seconde intervention, le BPD a participé à la préparation d'une synthèse résumant les principaux acquis de cette expérience de partenariat, synthèse qui fera l'objet d'une plus large diffusion.

Pour la seconde phase du partenariat KwaZulu-Natal – qui comprend de nouveaux partenaires –, le BPD a organisé un autre atelier afin de permettre à l'ensemble des acteurs de définir plus précisément leurs propres attentes et objectifs ainsi que des orientations communes, puis d'élaborer des indicateurs pour mesurer les résultats obtenus.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter ou consultez la *Note d'informations sur la participation du BPD* et le *Formulaire d'inscription* disponibles sur le site Internet.

Actions de recherche

Le BPD souhaite également poursuivre son programme de recherches. Plusieurs thèmes sont à l'étude, dont l'analyse des potentialités offertes par la promotion d'un dialogue entre tous les acteurs lors

plus amples informations sur le programme de recherches du BPD.



des phases initiales des réformes et l'identification des mécanismes susceptibles de faire remonter l'expérience acquise sur le terrain au plus haut niveau des organisations, là où se prennent les décisions et se signent les contrats. L'atelier de réflexion qui a réuni les conseillers et chargés de mission en janvier 2003 a représenté un premier pas dans ce sens. [Lire l'article qui y est consacré dans la rubrique *Actualité du BPD*]. D'autres thèmes pourraient également faire l'objet d'actions de recherche : la rédaction des accords de partenariat, l'interface entre les communautés bénéficiaires et les projets de partenariat, notamment en termes de participation des femmes. N'hésitez pas à consulter le site Internet pour de

Actualité du BPD

Le BPD au Sommet mondial pour le Développement durable

Le Sommet qui s'est déroulé en août dernier a bénéficié d'une large couverture médiatique, de nombreuses organisations et de nombreux thèmes se disputant la vedette. Si l'on craignait que certains secteurs aient du mal à se faire entendre, l'eau et l'assainissement ont finalement constitué l'un des thèmes phares de cette rencontre ; ils ont réussi à capter l'attention des médias et fait l'objet de déclarations politiques au plus haut niveau.

Le WaterDome – lieu de rencontre privilégié des acteurs de la filière de l'eau – a joué à cet égard un rôle majeur. Le BPD a organisé un certain nombre d'interventions, tant au WaterDome qu'au Centre de Conférences de Sandton où se sont déroulés les principaux débats du Sommet. Le portail consacré à cet événement sur le site Internet du BPD a également eu beaucoup de succès : outre les informations relatives au Sommet proprement dit, il a permis de diffuser les savoirs relatifs à l'eau et aux partenariats.

En matière d'eau et d'assainissement, si l'après Sommet reste encore à définir, en revanche les premières analyses sont désormais disponibles en anglais sur le site du BPD : www.bpd-waterandsanitation.org/english/wssdportal.asp. Vous y trouverez des liens utiles, le compte-rendu du lancement de la seconde phase du BPD et celui de la session « Partage des connaissances » sponsorisée par la coopération britannique à laquelle a participé le BPD, des notes de synthèse sur l'actualité relative aux réformes de la filière de l'eau et aux partenariats conçus pour aider les plus défavorisés, le développement des capacités des ONG, etc.

Le droit à l'eau....et à l'assainissement

Jon Lane, Président du BPD

L'eau fait-elle partie des droits de l'homme ? Et l'assainissement ? Ces questions ont pris une importance croissante depuis quelques temps, au moment où les politiques affichent une volonté d'accorder plus de priorité à ces services essentiels, au moment aussi où le mouvement mondial pour une justice sociale et le secteur privé s'y intéressent



également. Ce premier article résume le droit international sur l'eau et ses implications pratiques.

Le droit international*

Les droits de l'homme sont définis dans le droit international par diverses déclarations et conventions adoptées par les Nations unies, dont la plus ancienne, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Le droit à l'eau y est implicite, comme dans les autres traités qui sont venus la compléter, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Bien que l'eau ne soit pas mentionnée de façon explicite dans la Déclaration des Droits de l'Homme, l'analyse de documents contemporains par un certain nombre d'auteurs – dont Peter

Gleick – montre que les rédacteurs de la déclaration estimaient que ce droit était une telle évidence qu'ils n'ont pas ressenti le besoin de le mentionner en toutes lettres. En revanche, l'accès à l'eau potable est mentionné de façon explicite dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1989, qui a été ratifiée par tous les pays sauf la Somalie et les Etats-Unis.

Le concept du droit à l'eau a été longuement débattu par les acteurs de ce secteur depuis la déclaration de Mars del Plata en 1977. On peut d'ailleurs se demander qui pourrait bien s'y opposer et rares sont ceux qui remettent en cause ce principe en tant que tel.

En revanche, une inquiétude largement partagée demeure quant à l'idée selon laquelle le droit à l'eau implique l'obligation pour les pouvoirs publics de fournir gratuitement un service d'eau à l'ensemble de la population, une interprétation totalement erronée comme j'y reviendrai plus loin. En conséquence, les participants aux diverses conférences internationales sur l'eau qui se sont succédées ont préféré le terme « besoin vital » ou « besoin humain » à celui de « droit de l'homme ». Novembre 2002 marque la fin de cette ambiguïté quand la Commission des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels déclare l'accès à l'eau comme un droit de l'homme. La déclaration précise que par le droit à l'eau, on entend

un accès physique et sécurisé, dans des conditions acceptables, pour des besoins personnels et domestiques, en quantité suffisante et à un prix abordable. De plus, elle rappelle aux Etats ayant ratifié le Pacte international de 1966 qu'ils sont dans l'obligation d'assurer progressivement l'accès à une eau saine, de façon équitable et sans discrimination. Aucune quantité minimale par personne et par jour n'est cependant précisée dans la mesure où la Commission estime que les besoins en eau varient selon les cultures.

Les implications pratiques

Reconnaître l'accès à l'eau comme un droit de l'homme a une conséquence majeure : d'un problème économique et technique, il devient un enjeu politique et social de toute première importance. Ainsi, le positionnement autour d'une logique basée sur le droit à l'eau vient s'opposer en toute légitimité à une approche économique et mercantile de sa gestion. Cette polarisation se traduit principalement au niveau politique à l'échelon national. En effet, dans de nombreux pays, l'eau ne constituait pas jusqu'alors un enjeu politique majeur suscitant l'intérêt des médias et des hauts fonctionnaires ; la reconnaissance du droit à l'eau pourrait donner à ce secteur une plus grande visibilité.

Toute logique basée sur la notion de droit à l'eau reconnaît parallèlement que les peuples eux-mêmes doivent être en mesure de s'exprimer par voix démocratique sur les décisions relatives à sa gestion. Cette

question se cristallise en fait autour de deux points essentiels : la propriété de la ressource en eau et l'appropriation des processus qui encadrent la gestion de cette ressource. Les réponses varient selon les structures et systèmes démocratiques et n'interdisent pas le recours à des entités privées pour la fourniture des services, ni la juste facturation de telles prestations. En revanche, sont interdites, à mon sens, la privatisation de la ressource en tant que telle et la mise en place de solutions institutionnelles qui n'ont pas été préalablement sanctionnées par un vote.

Les critiques déclarent qu'en étendant sans cesse la liste des droits de l'homme, tous deviennent prioritaires, ce qui revient à dire qu'aucun ne l'est plus, chaque gouvernement, chaque agence étant sollicitée de toute part. J'estime pour ma part que la reconnaissance officielle de nombreux droits si différents ne diminue en aucun cas la valeur de chacun. Après tout, on ne s'oppose pas à une loi sous prétexte que le même parlement a voté de nombreuses autres lois.

La reconnaissance d'un droit représente en effet la première étape dans un long processus politique d'identification des priorités, avec des ressources limitées. Malgré ces contraintes budgétaires et la multiplicité des demandes, les leaders politiques ne peuvent pourtant pas considérer chaque besoin de façon isolée. Nous devons par conséquent continuer à faire valoir les arguments socio-économiques en faveur de l'eau et de l'assainissement – arguments que je pense être

extrêmement solides – afin que ces services essentiels fassent partie des priorités lors de la construction du consensus politique.

Pour conclure, il me semble important de dissiper l'idée reçue selon laquelle l'accès à un service de base doit être fourni gratuitement. Cette idée a faussé le débat et poussé certains à militer contre la déclaration de l'accès à l'eau comme un droit de l'homme. Pourtant, aucune déclaration ne mentionne la gratuité. Au contraire, la dernière en date emploie le terme « abordable ». La décision de ce qui est abordable revient aux citoyens et gouvernements de chaque pays. Si les pouvoirs publics ne sont pas tenus de fournir l'eau gratuitement à l'ensemble de la population, en revanche ils sont dans l'obligation « d'assurer progressivement un accès à l'eau potable de façon équitable et sans discrimination ». Le terme « progressivement » reconnaît le fait que les gouvernements doivent répondre à de nombreuses demandes avec des ressources limitées ; « assurer » fait référence au rôle législatif des gouvernements et à leur devoir de guider l'ensemble des acteurs, et non pas de se limiter à la fourniture des services ; « accès » ne sous-entend pas accès gratuit et enfin « de façon équitable » nous rappelle que ceux qui aujourd'hui n'ont pas accès à l'eau sont aussi ceux qui ne possèdent qu'un poids politique et économique limité, c'est-à-dire les plus pauvres.

Quelle sera la réaction des différentes parties prenantes ? Je pense qu'il appartient aux gouvernements et organisations

internationales de définir comment elles intégreront le fait que l'accès à l'eau constitue désormais un droit universel et non plus un axe de développement parmi d'autres. La reconnaissance de ce droit leur donnera peut-être un levier supplémentaire pour augmenter les budgets alloués à ce secteur.

Et l'assainissement ?

L'assainissement n'est



malheureusement pas mentionné dans la déclaration de la Commission des Nations unies de novembre 2002 mais les discussions et clauses de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels comme le contenu de cette récente déclaration font essentiellement référence à la santé et à l'hygiène ce qui signifie que l'on doit accorder la même importance à l'eau et à l'assainissement. Toute discussion à ce sujet me semble donc tout à fait inutile. L'assainissement doit être un droit au même titre que l'eau, comme cela a finalement été reconnu à Johannesburg – après des discussions certes laborieuses – lors de l'élaboration des objectifs de développement pour le millénaire.

*Cette synthèse est basée sur une analyse par Peter Gleick, The World's Water 2001-2002

Zoom sur le Centre de Ressources et la Bibliothèque du BPD

De part l'étendue de sa mission, le programme BPD traite divers thèmes, dont deux sont au cœur de l'actualité : l'approche de partenariat – un concept très en vogue – avec un intérêt de plus en plus marqué pour les partenariats multi-sectoriels, et le défi que représentent l'alimentation en eau et l'assainissement des plus défavorisés, un sujet qui fait désormais partie des priorités politiques, notamment depuis le Sommet de Johannesburg.

Le BPD se situe au carrefour de ces deux idées. Aussi, au-delà de la dissémination des acquis tirés de nos recherches, il nous a semblé utile d'élargir quelque peu notre rôle en devenant une plate-forme d'échanges, une ressource pour tous les acteurs qui s'intéressent aux partenariats et à la filière de l'eau. Notre Centre de Ressources rassemble toute une documentation avec des liens utiles. Depuis quelques temps, vous pouvez aussi accéder à notre bibliothèque déjà conséquente, et qui continuera de s'étoffer avec le temps.

Centre de Ressources

Outre les liens avec d'autres organisations actives sur le terrain, cette page contient des références de base et d'autres informations

utiles classées en deux catégories principales : « partenariats » et « eau et assainissement », avec des sous catégories « privatisation/ participation du secteur privé », etc.

La Bibliothèque du BPD:

Un catalogue complet de la bibliothèque sera bientôt disponible via le site Internet. Vous serez en mesure de sélectionner les ouvrages selon plusieurs critères : titre, auteur, organisation, type de publication, etc. Afin de simplifier leur diffusion, nous tenons également la plupart de ces documents à disposition des visiteurs en format électronique, avec un lien vers leur source.

Nous espérons que ces outils vous seront utiles. N'hésitez pas à nous adresser d'autres références en nous contactant à l'adresse suivante :

info@waterandsanitation.org

Au sommaire du prochain numéro de Crystal Clear

Le prochain numéro de Crystal Clear, qui devrait paraître en juillet 2003, traitera des thèmes suivants :

- ◆ Le BPD au 3^{ème} Forum mondial de l'Eau
- ◆ Synthèse de l'atelier de réflexion des conseillers/chargés de mission sur le thème de l'orientation des contrats en direction des plus pauvres
- ◆ Le droit à l'eau et à l'assainissement – Autres perspectives
- ◆ Editorial